



## **5975 - Un voyageur se rend compte que l'heure de la prière n'est pas encore arrivée.**

---

### **question**

Voici un voyageur qui a effectué la prière d'asr durant son voyage et qui arrivé à destination se rend compte que l'heure de ladite prière n'est pas encore arrivée. Doit-il accomplir la prière d'asr une nouvelle fois?

Beaucoup de récits ont été rapportés à ce sujet et je voudrais que vous nous éclairiez à ce propos .  
Puisse Allah vous récompenser par le bien

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il ne doit pas accomplir la prière d'asr une deuxième fois car quand il a réunit cette prière et celle du zuhr, il se trouvait dans une situation qui autorise cette pratique et ne savait pas avec certitude qu'il arriverait à destination avant la prière d'asr.

D'ailleurs, même s'il le savait avec certitude, il lui serait permis de réunir les deux prières comme l'autorise un groupe d'ulémas.

Ce cas ressemble au cas où un homme ne disposant pas d'eau prie après avoir eu recours au tayammoum (purification rituelle à l'aide de l'usage du sable) puis trouve de l'eau avant la sortie de l'heure de la prière. Dans ce cas, la répétition de la prière ne s'impose pas à lui ».

De même, l'heure de la prière du zuhr est aussi une heure valable pour la prière d'asr et l'heure de celle-ci est une heure valable pour celle-là. Allah le Très Haut le sait mieux.